

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – BRÉSIL*

- Fournir un **certificat de vaccination**, imprimé ou électronique, dont l'application de la dernière dose a eu lieu au moins 14 jours avant le départ.
Le certificat doit indiquer le nom du voyageur, le nom commercial ou nom du fabricant ; le numéro du lot de vaccins et la date d'application de la dernière dose. La simple présentation d'un QR-Code est insuffisante.
- Pour les enfants de 2 à 12 ans, fournir le **résultat d'un test RT-PCR ou antigénique négatif effectué moins de 24 heures avant l'embarquement**.
Ce test devra avoir été réalisé par un laboratoire reconnu par les autorités de santé du pays d'origine du voyageur. Ce document devra être rédigé en anglais, en portugais ou en espagnol.
- Les voyageurs devront **remplir une déclaration de santé du voyageur (DSV)** qui sera à présenter sous format imprimé ou de façon numérique (**accessible à partir du lien suivant en portugais, en espagnol et en anglais**) dans laquelle le voyageur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur pendant tout son séjour au Brésil. Cette Déclaration devra avoir été remplie moins de 72 heures avant l'embarquement pour pouvoir être recevable. Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.
 - Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :**
 - Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
 - Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).
- Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).
- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 12/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.